

**COMMUNE DE VERNIER****PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Pour des bornes de recharges électromobiles sur le territoire communal**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

De grands groupes automobiles envisagent de cesser la production de moteurs thermiques à partir de 2026. De plus, la récente augmentation du coût des énergies fossiles, en raison de la guerre en Ukraine et des mesures politiques internationales prises à l'encontre de la Fédération de Russie, devrait muer plus rapidement le parc automobile que nous connaissons maintenant. Ainsi, les consommateurs devraient opter pour l'achat de véhicules électriques pour remplacer les véhicules thermiques qu'ils utilisent actuellement. Nous devrions passer d'un transport routier à base de combustibles fossiles à un mode de transport énergétiquement efficace et respectueux du climat.

Les véhicules électriques ont une autonomie plus faible que les véhicules thermiques. En fonction du type de véhicule électrique utilisé, l'autonomie réelle se situe aux alentours des 250 à 450 km, pour une recharge complète. Le corollaire est que pour parcourir une longue distance, il conviendra de recharger son véhicule plus régulièrement que dans le cas d'un véhicule thermique, où le passage à la station-service s'effectue environ tous les 700 à 800 km.

Afin de pouvoir recharger un véhicule électrique en dehors du domicile de l'utilisateur, la mise en place de bornes de recharge électromobiles sur le territoire communal s'avèrent opportunes, tant pour les habitants de Vernier que pour les personnes travaillant ou en transit sur la Commune. Ainsi, les déplacements de moyenne à longue distance gagneraient en sécurité et en autonomie. Il y aurait donc moins de chance que ces personnes restent immobilisées, par inadvertance ou en raison d'une absence de recharge de leur véhicule.

L'utilisation de ces bornes de recharge par un usager dans les différents quartiers de la Ville de Vernier serait payante. L'usager pourrait cependant stationner gratuitement sur ces emplacements, tant qu'il respecte les règles de durée en matière de stationnement en zone bleue.

Par ailleurs et en raison de l'utilisation de ces bornes électromobiles sur une partie du domaine public communal, des frais pour l'usage accru du domaine public pourraient être sollicités à l'égard de l'exploitant de la borne électromobile. De même, un *spread* pourrait être prélevé par la Commune sur chaque transaction visant à la recharge d'un véhicule électrique au moyen de ces bornes.

Des éléments qui précèdent, il appert que les villes ainsi que les communes seront confrontées à terme à la question de l'accès généralisé et aux bornes de recharge des véhicules électriques dans l'espace public. Soucieux de pouvoir permettre au plus grand nombre de choisir leur mobilité, en réduisant le plus possible l'impact environnemental et en évitant que des véhicules électriques ne restent en panne, le Conseil municipal de Vernier :

**invite le Conseil administratif :**

- 1 à étudier la mise en place de bornes électriques pour différents types de véhicules sur le territoire communal ;
- 2 à prendre contact avec les fournisseurs d'énergie et les acteurs fournissant des bornes électromobiles pour véhicules électriques ;
- 3 à remettre un rapport au Conseil municipal, qui traiterait notamment d'un concept de mobilité électrique pour la Ville de Vernier ainsi qu'un plan programmatique de mise en place de bornes d'électromobilité sur le territoire communal.

Pour le PLR Les Libéraux-Radicaux de Vernier :

Diane GRABER, Rinor METUSHI  
et Gilles-Olivier BRON  
Conseillers municipaux

Vernier, le 30 mars 2022